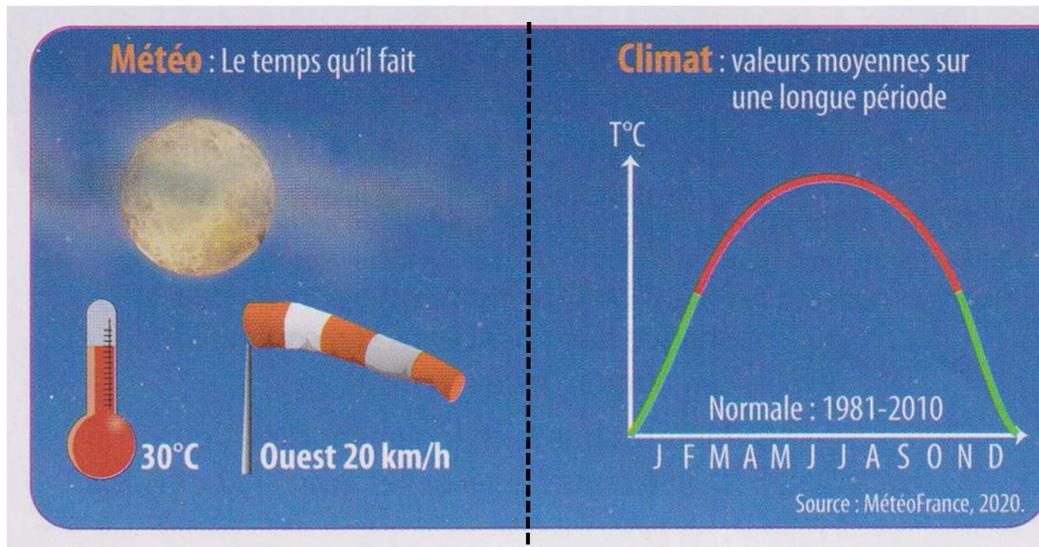


Thème 5 : L'environnement, entre exploitation et protection

Axe 2 – Le changement climatique : approches historique et géopolitique

Introduction :

Qu'est-ce que le climat et le changement climatique ?



État de l'atmosphère sur un temps court :
précipitations, températures, pression atmosphérique...

Caractéristiques calculées à partir de séries de données atmosphériques sur trente ans : Moyennes des précipitations, des températures, de la pression...

Changement climatique ⇔ perturbation des moyennes calculées sur un temps pour une région donnée

Forçage naturel :

Activité solaire, éruption solaire, changement d'inclinaison de l'axe de rotation terrestre...

Forçage anthropique :

Déforestation, rejet de gaz à effet de serre par l'industrie...

Approche historique : selon quelles sources et quelles méthodes, peut-on analyser les influences réciproques entre sociétés et climats ? Quels changements et permanences peut-on observer ?

Approche géopolitique : Comment les enjeux climatiques sont-ils au cœur des rivalités entre acteurs pour le contrôle des territoires et comment conditionnent-ils les rapports de puissance ?

Problématique : Comment les sociétés se sont-elles organisées face au changement climatique depuis le Moyen Âge ?

Thème 5 : L'environnement, entre exploitation et protection

I) Les humains et le changement climatique en Europe du Moyen Âge au XIX^e siècle :

A) Les fluctuations climatiques du Moyen Âge au XIX^e s

- a) *Les sources et les méthodes de l'histoire climatique* : Ce n'est que depuis 1860 que les historien.ne.s disposent de séries de mesures instrumentales fiables et continues des données climatiques. Car, malgré la mise au point des premiers instruments de mesure dès la fin du XVII^e s et la collecte des données météorologiques dès la fin du XVIII^e siècle, avec comme objectif de constituer une science météorologique, les données recueillies jusqu'en 1860 ne sont pas exploitables en raison de la diversité des calibrages des appareils de mesures.

Aussi, pour reconstruire les climats antérieurs à 1860, la climatologie historique s'appuie-t-elle sur des données indirectes construites à partir de proxys. Ces derniers sont des indicateurs qui ont conservé la mémoire des indices de pluviométrie et de température au cours des âges. C'est le cas, par exemple, des carottes glaciaires prélevés aux latitudes polaires ou dans les glaciers montagnards : à partir des composants gazeux emprisonnés dans la glace au moment où elle s'est formée, il est possible d'extrapoler les températures des périodes historiques précédentes. De même, les cernes des arbres, étudiées par la dendroclimatologie, peuvent offrir des renseignements sur le régime des précipitations et des températures au moment où elles se sont constituées.

Enfin les archives humaines abritent des proxys précieux : les bans de vendage, les dates de floraison... sont autant d'indicateurs indirects des évolutions climatiques.

- b) *Les perturbations climatiques de l'holocène : de l'optimum climatique médiéval au petit âge glaciaire*. L'holocène est l'époque géologique qui succède au pléistocène. Alors que le pléistocène était un temps d'âges glaciaires, l'holocène qui débute vers -12 000 se caractérise par la fin des glaciations et un réchauffement climatique favorable au développement de l'humanité. Pourtant, cette époque, considérée comme une période de stabilité et de clémence climatique, connaît plusieurs variations.

En effet, **de 900 à 1300**, le climat en Europe se réchauffe après une période de refroidissement : les étés deviennent un peu plus chauds et les hivers un peu plus doux. Cette période de réchauffement est désignée par les climatologues comme « **anomalie climatique médiévale** » dans une séquence climatique tendant vers le refroidissement mais pour les historien.ne.s elle constitue un « **optimum climatique médiéval** », car les conditions climatiques favorisent les

Thème 5 : L'environnement, entre exploitation et protection

bonnes récoltes, et, de ce fait, le développement du commerce ainsi que l'essor urbain. Ce phénomène n'empêche pas cependant de fortes variabilités, avec parfois des hivers très rigoureux qui provoquent des famines.

A compter **du XIV^e siècle**, débute le « **Petit âge glaciaire** » qui dure **jusque vers 1860** : le climat se refroidit, les étés sont plus humides, les hivers plus neigeux, et les glaciers avancent jusque dans les fonds des vallées peuplées. Au cours de cette longue période, les variabilités sont également très fortes : la première moitié du XVI^e siècle est plus clémente que le très difficile XVII^e siècle.

c) ***Les perturbations climatiques de l'holocène : le résultat d'un forçage naturel ?*** Les

changements climatiques du Moyen Âge jusqu'au XIX^e se distinguent par leurs caractéristiques et leur origine du changement climatique actuel :

- Les variations de températures étaient beaucoup plus faibles et moins rapides qu'aujourd'hui ;
- Elles sont la conséquence d'un forçage naturel et non anthropique, à la différence de l'anthropocène : c'est ainsi une baisse d'intensité de l'activité solaire qui explique le refroidissement de « Petit âge glaciaire ». Ces effets ont pu être ponctuellement accrus par des éruptions volcaniques comme celle des volcans Samala en 1257 ou Tambora en 1815, en Indonésie. Ces derniers, en projetant des aérosols dans la stratosphère, ont, en effet, réduit l'entrée des rayons solaires dans l'atmosphère.

Cependant, pour les contemporains, c'est bien l'activité humaine qui est considérée comme à l'origine de ces changements. L'Eglise impute, en effet, les calamités climatiques à une colère divine contre les comportements humains qui se seraient écartés des préceptes religieux, et elle trouve ainsi un moyen de renforcer son emprise sur les sociétés en organisant prières, processions, pénitence pour se concilier les faveurs divines. Après la Révolution, en France, c'est la déforestation qui est accusée de provoquer le dérèglement des saisons et une multiplication des catastrophes naturelles : en déboisant, les sociétés auraient brisé le cycle de l'eau. Les forêts ne retenant plus l'eau, celle-ci se serait accumulée aux pôles et condensée en glace, avec comme conséquence de refroidir la planète. Pareille interprétation légitime le contrôle de l'État sur les forêts et les actions de reboisement.

Thème 5 : L'environnement, entre exploitation et protection

B) Les sociétés européennes face aux fluctuations climatiques du Moyen Âge au XIX^e s

a) *Une croissance démographique et économique dépendante des variables climatiques* : La période de l'optimum climatique médiévale favorise l'extension de l'**œkoumène** (espace habité par les humains). Les Vikings colonisent ainsi le Groenland, terre auparavant gelée en permanence. Dans toute l'Europe, les paysans défrichent et mettent en exploitation de nouvelles terres. Les bonnes récoltes liées à l'adoucissement climatique facilitent l'expansion démographique (**de 40 à 73 millions entre 900 et 1300**) et économique des sociétés européennes.

En revanche, le **Petit âge glaciaire** entraîne l'abandon du Groenland par les Vikings. Mais il faut se garder de tout **déterminisme naturel**. En effet, malgré des conditions climatiques beaucoup plus difficiles, la **croissance démographique et économique européenne** reprend et se poursuit, après les crises de surmortalité liées à la peste noire, aux famines et aux guerres lors des XIV^e et XV^e siècles. La population européenne passe **de 74 millions d'habitants en 1500 à 187 millions en 1800**.

b) *La vulnérabilité des sociétés européennes aux aléas climatiques : l'origine climatique des crises de subsistance*. Les sociétés européennes avant le XIX^e s sont très vulnérables aux aléas climatiques, car ce sont des sociétés agraires dans lesquelles 80 % de la population tire sa subsistance de la terre, les surplus alimentaires sont très faibles et sont captés par l'Etat et les grands propriétaires (Eglise, noblesse, bourgeoisie).

Dans ce contexte, des étés froids et humides qui provoquent de mauvaises récoltes entraînent une augmentation du prix des céréales. Celle-ci engendre une crise de subsistance (ou crise alimentaire) et des surmortalités (excédents de morts par rapport à la normale), car les moins riches n'ont pas les moyens d'acheter des grains sur les marchés, tandis que ceux qui en possèdent s'enrichissent fortement grâce à la montée des prix.

Les guerres avec les pillages et les réquisitions des récoltes qu'elles occasionnent peuvent amplifier ces dernières, d'autant plus si elles se conjuguent avec des épidémies. Ainsi le « grand hiver » de 1709, où se combinent tous ces « malheurs des temps » cause une surmortalité de 600 000 Français.e.s sur une population de 22 millions d'habitants

c) *Les pouvoirs face à l'instabilité climatique* : Les crises climatiques représentent des menaces pour la stabilité des pouvoirs en place. En effet, la hausse des prix du pain qu'elles

Thème 5 : L'environnement, entre exploitation et protection

entraînent provoquent des rébellions frumentaires des masses rurales et urbaines. C'est la légitimité du pouvoir qui peut alors être remise en cause car celui-ci est accusé de ne rien faire ou de protéger les intérêts des puissants qui s'enrichissent grâce à l'inflation du prix des céréales.

Les révoltes du XVII^e s et la Révolution française se sont ainsi effectuées dans le contexte de crises de subsistance qui ont rendu d'autant plus aiguës les inégalités et insupportables les impôts royaux et seigneuriaux.

Aussi les autorités prennent-elles souvent des mesures interventionnistes pour limiter les effets de la crise : contrôle des prix avec le maximum, un prix de vente imposé sur les marchés, contrôle du commerce avec des importations de blé assorti d'interdiction d'exportation, constitution de greniers de stockage public tel le grenier à grain de Metz édifié au XV^e s. Les crises climatiques leur offrent ainsi les moyens de renforcer leur pouvoir sur les sociétés et contribuent à enraciner le rôle d'un Etat protecteur et régulateur.

II) Les humains et le changement climatique à l'époque de l'anthropocène

A) Un changement climatique rapide, global et anthropogénique

a) *Les caractéristiques du changement climatique contemporain.* Le réchauffement planétaire actuel se distingue des autres changements climatiques qu'a connus la Terre par plusieurs caractéristiques :

- D'abord, les **variations de température sont beaucoup plus brutales et rapides** que lors des changements climatiques précédents : + 1° C depuis 1850 en moyenne contre des amplitudes d'à peine +/- 0,3° C durant la période de 900 à 1300 de l'optimum climatique médiéval et celle du petit âge glaciaire de 1450 à 1860.
- Ensuite, celles-ci sont la conséquence d'un **forçage anthropique**, à la différence des changements climatiques précédents qui étaient dus à un forçage naturel (variation de l'activité solaire, volcanisme...). En effet, ce sont les émissions de gaz à effet de serre, liées à l'utilisation massive d'énergies fossiles, qui expliquent l'intensité et la rapidité du réchauffement. Ainsi le **dioxyde de carbone (CO₂)** est passé de **280 parties par millions (ppm)** dans l'atmosphère à **400 ppm en 2019**.

Le réchauffement climatique ne se réduit pas cependant à une élévation des températures. Il a des effets multiformes qui interagissent les uns avec les autres, avec comme conséquence d'accroître profondément la vulnérabilité des sociétés :

Thème 5 : L'environnement, entre exploitation et protection

- D'abord, il renforce **l'intensité et la fréquence des aléas climatiques extrêmes** qui vont affecter de nombreuses populations : canicules, cyclones, sécheresses, inondations...
- Ensuite, il **dégrade les réserves en eau douce disponibles** à cause de la fonte des glaciers et des sécheresses, **les rendements agricoles** du fait de la progression de l'aridité et du tarissement des réserves en eau disponible ainsi que les **ressources halieutiques** en raison de l'acidification des océans (hausse du CO₂), avec comme conséquence de développer **l'insécurité alimentaire** et les maladies
- Enfin, il entraîne **l'élévation du niveau de la mer**, exposant, ainsi, au risque de submersion marine plus de 900 millions d'habitants à l'horizon 2030 qui vivent dans des zones côtières de faible élévation dont plus de 650 millions en Asie.

Les dégradations environnementales liées au réchauffement climatique pourraient provoquer le **déplacement de 143 millions de personnes d'ici à 2050** selon la Banque mondiale, dont 71 millions en Afrique subsaharienne et 36 millions en Asie du Sud.

b) Les facteurs du changement climatique contemporain. Le forçage anthropique du climat s'ancre dans les projets de domination des deux **puissances hégémoniques** des XIX^e et XX^e s : **la Grande-Bretagne et les Etats-Unis**. Ces deux puissances sont responsables à elles seules de **55% des émissions de CO₂ cumulées en 1900, 65% en 1950 et 50% en 1980**. Le charbon a, en effet, alimenté les machines à vapeur qui ont fait de l'industrie britannique l'atelier du monde au XIX^e siècle, et de sa marine marchande et militaire les outils de sa domination impériale sur le globe. De même, l'essor industriel et capitaliste des Etats-Unis a reposé sur une utilisation massive du pétrole comme source d'énergie et matière première dans les industries à la base de leur domination économique (construction automobile et aéronautique, la chimie ou la construction électrique). Quant à l'idéal de l'**american way of life**¹, facteur de leur **soft power**, il est fondé sur la propriété individuelle d'un pavillon dans les **suburbs** et la nécessité d'une automobile pour se déplacer vers les lieux de travail et de loisirs. Il est ainsi un moteur puissant de la « pétrolisation » en profondeur des sociétés.

L'usage de techniques énergivores est toujours l'une des conditions de la domination économique aujourd'hui. La **Chine** est ainsi devenue le nouvel atelier du monde (50% de la

¹ Ce modèle de développement avait l'avantage, aux yeux des élites politiques et économiques américaines, d'être un rempart contre le communisme en faisant disparaître les anciens bastions d'ouvriers syndiqués dans les villes, tout en favorisant la croissance économique (construction de logements individuels, d'automobiles, de réseaux électriques...).

Thème 5 : L'environnement, entre exploitation et protection

production industrielle mondiale) et la 2nde **puissance économique mondiale**, derrière les États-Unis, en fondant son modèle de croissance économique sur une utilisation intensive des énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole). Elle est aujourd'hui responsable de **28% des émissions de CO₂** devant les États-Unis (15%). Quant aux pays en développement, l'usage de ces énergies apparaît comme la ressource la plus accessible et exploitable pour se développer économiquement.

Il faut observer que la nouvelle division internationale du travail liée à la mondialisation appelle à jeter un **regard critique** sur les **comptabilités nationales des gaz à effet de serre**. Ainsi la France se targue d'une baisse de ses rejets de carbone dans l'atmosphère mais celle-ci est, en partie, la conséquence d'un double choix : d'une part, celui du nucléaire comme mode de production de l'électricité en lieu et place des énergies fossiles et d'autre part, celui de la désindustrialisation de son économie qui a pour effet, avec la délocalisation des usines vers l'Asie, de transférer les coûts en rejets de carbone de son modèle productiviste vers cette région.

*c) **Des vulnérabilités et des responsabilités inégales face au changement climatique : l'enjeu de la justice climatique.*** Les pays responsables des émissions de CO₂ à l'origine du changement climatique sont les pays les plus riches et les plus industrialisés, autrement dit les **pays capitalistes avancés du Nord**. Regroupant 18,8% de la population mondiale et concentrant près de 80% des richesses mondiales, ils sont à l'origine de **72,7% des émissions de CO₂**. À l'opposé, les pays qui abritent **les 45% plus pauvres** de la population mondiale ne produisent que **7% des émissions de CO₂**. Ainsi **un Américain moyen émet autant de CO₂ que plus de 500 habitants de l'Éthiopie, de l'Afghanistan ou du Cambodge**.

Or ce sont les pays les moins responsables des émissions de CO₂ et les plus pauvres qui sont les plus vulnérables aux dégradations environnementales provoquées par le mode de développement thermo-industriel des grandes puissances capitalistes. Ainsi **l'intensification et l'accélération des catastrophes naturelles** qui résultent du changement climatique impactent-elles davantage **les pays pauvres** : selon la Banque mondiale, parmi les **143 millions de déplacés climatiques possibles** à l'horizon 2030, **71,7 millions se trouveront en Afrique subsaharienne et 36 millions en Asie du Sud**. D'autre part, ces « catastrophes naturelles » font **6 fois plus de décès dans les pays les plus pauvres que dans les pays les plus riches**. Les infrastructures et les moyens sont, en effet, beaucoup plus limités et les populations y sont mal préparées (analphabétisme élevé).

C'est pourquoi, des ONG comme les États les plus pauvres veulent faire de la **dette climatique** contractée par les pays les plus riches à l'égard des pays en développement un enjeu central des relations internationales, car l'accumulation de richesses et de pouvoirs par ceux-ci s'est

Thème 5 : L'environnement, entre exploitation et protection

effectué au prix de la destruction des écosystèmes des pays du Sud et du bien commun que formaient la stabilité et la clémence climatique propres à l'holocène.

B) Le changement climatique comme enjeu des relations internationales (Jalon 2)

- a) *Vers une gouvernance mondiale* : Représentant un **risque global**, le changement climatique suppose une **coopération renforcée entre États à l'échelle internationale** pour en limiter l'impact. En **1988**, le **G7**, le groupe des 7 pays les plus industrialisés crée le **GIEC** (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat), qu'il place sous l'égide du Programme des Nations Unies sur l'Environnement (PNUE) et l'Organisation Mondiale Météorologique (OMM). Celui-ci a pour objectif de faire coopérer scientifiques et représentants des gouvernements afin d'évaluer le changement climatique, les risques qu'ils représentent et de modéliser des scénarios pour en limiter les effets. Le **1^{er} rapport du GIEC en 1990** montre ainsi que la planète depuis 1880 s'est réchauffée de 0,6 ° C et de 0,3°C depuis 1970.

La nécessité d'une coopération internationale se traduit par la mise en œuvre d'un **multilatéralisme élargi**. Participent au Sommet de Rio en 1992 non seulement les États mais des ONG (Organisations Non Gouvernementales) et des acteurs des sociétés civiles (syndicats, associations paysannes, féministes...). Les travaux, sur la base du 1^{er} rapport du GIEC, aboutissent à la signature en **1992** de la **CCNUCC** – la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique. Son objectif est de limiter le réchauffement global. Sa ratification par 195 États lui confère une portée universelle. Les représentants des gouvernements de chaque État signataire se réunissent chaque année dans des **COP** (Conférence des Parties) dans le but de faire le bilan du processus de lutte contre le changement climatique et de déterminer les mesures à prendre, sur la base des rapports du GIEC.

L'adhésion de la quasi-totalité des États à la CCNUCC tient à l'établissement par celle-ci d'une « **responsabilité commune mais différenciée** » dans la lutte contre le changement climatique. Par cette formulation, les pays du Nord sont censés avoir reconnu être les auteurs, à cause de leur mode développement, des dégradations de la ressource commune que constituait le système climatique, dont ils ont capté à leur profit l'intégralité des bénéfices. Aussi devraient-ils s'engager à prendre en charge l'essentiel de l'effort contre la limitation des émissions de CO₂ pour préserver cette ressource commune, au nom de la **dette climatique**, tout en permettant aux pays du Sud de poursuivre leur développement et en les aidant à faire face aux effets néfastes du changement climatique.

Thème 5 : L'environnement, entre exploitation et protection

- b) *Le protocole de Kyoto de 1997 et ses limites* : La COP 3 débouche sur le **protocole de Kyoto en 1997**. C'est un accord international par lequel les **pays industrialisés signataires**, dits de l'**annexe B**, s'engagent à **réduire de 5,2% les émissions de CO₂** responsables du réchauffement climatique, entre 2008 et 2012. Les **pays en développement**, signataires, sont **seulement encouragés** à les limiter, parce qu'ils ne sont responsables que d'un tiers des émissions de CO₂ et parce que leur développement économique, indispensable pour améliorer les conditions de vie de leurs habitants, réclament des technologies et énergies à bas prix, dans un univers rendu ultra concurrentielle par la mondialisation libérale. La charge de l'effort de la lutte contre le changement climatique est ainsi censée porter sur les pays du Nord au nom de la « responsabilité commune mais différenciée ».

Au total, ce sont près de 195 pays qui ont ratifié en 2015 le protocole de Kyoto. Mais **les Etats-Unis**, principale puissance émettrice de CO₂ en 1990 (22%), **ont refusé de le ratifier** y voyant un frein à leur croissance économique et un avantage économique donné aux pays émergents comme la Chine qui ne sont soumis à aucune obligation de réduction. De même, **en 2011**, le **Canada** s'est retiré de l'accord parce qu'il estimait que le coût des énergies de substitution aux hydrocarbures était un handicap pour son économie et parce qu'il ne voulait pas renoncer à aux revenus de l'exploitation du pétrole non conventionnel dans la province de l'Alberta.

Le protocole de Kyoto apparait comme une **mesure insuffisante** pour juguler les émissions de CO₂. Car, si les pays industrialisés qui l'ont ratifié ont dépassé les objectifs qu'ils s'étaient fixés, - 22% d'émissions de CO₂ au lieu de - 5,2 %, cette baisse est, d'une part, trop dérisoire pour ralentir le réchauffement climatique. Et d'autre part, les **émissions de CO₂ ont progressé** dans le même temps, de **60 % à l'échelle mondiale**. Cette forte hausse est la triple conséquence :

- De la **croissance économique des pays émergents**, fondée sur l'utilisation massive des hydrocarbures : **Chine + 352 %, Inde + 287 %, Brésil +114%**...
- ... qui sert de moteur à la croissance économique de **pays vivant de la rente énergétique** (exportation d'hydrocarbures) comme l'Arabie saoudite (+ 207 %), Russie...
- ... et de la volonté de préserver **un modèle d'économie carbonée** par les EU, le Canada, l'Australie, qui est l'un des facteurs de leur puissance économique, en l'absence d'alternative technologique et énergétique à faible coût.

- c) *L'accord de Paris en 2015 et ses limites* : Le GIEC pose rapidement le diagnostic des insuffisances du protocole de Kyoto et alerte sur les changements irréversibles et rapides que provoquent une **hausse de la température de 0,2° C par décennie**, du fait de l'émission de CO₂ toujours plus massive. Lors de la **COP 21 à Paris en 2015**, les États manifestent l'ambition d'aboutir **un accord historique**. Il se fixent l'objectif de **limiter la hausse des températures**

Thème 5 : L'environnement, entre exploitation et protection

à + 2° C d'ici 2100 par rapport à 1880, et autant que possible à 1,5 ° C. À la différence du protocole de Kyoto de 1997, **l'accord de Paris engage tous les États**, pays du Nord comme des Suds, y compris les États-Unis et la Chine, les principaux émetteurs de CO₂ (43% à eux d'eux). Durant les négociations, **les pays des Suds**, pays émergents comme pays pauvres, agissent pour faire prévaloir le **principe de la dette climatique** qu'ont contracté les pays du Nord à leur égard : la réduction des émissions de CO₂ à laquelle ils souscrivent ne doit pas être une entrave à leur droit au développement et doit donc s'accompagner de **transfert technologies propres** vers les pays pauvres et émergents des pays du Nord ainsi que de **financements**.

Afin d'obtenir la portée universelle que visent les gouvernements, l'accord de Paris cherche à établir une répartition juste des efforts entre pays industrialisés, pays émergents et pays pauvres. Les premiers, considérés comme responsables historiques du réchauffement, se sont engagés à débloquer chaque année **100 milliards de dollars par an** à destination des pays en développement pour les aider dans leur transition. Ce montant est destiné à augmenter dans les années à venir. Mais, si l'on fait la somme de tous les engagements nationaux lors de la COP 21, **la réduction des émissions de CO₂ est insuffisante** pour contenir le réchauffement planétaire à + 2° C d'ici 2100 : on s'oriente **vers +3,5° C**, et, sans doute plus, car, à l'heure actuelle, **seuls 10% des signataires ont tenu leurs engagements**. À cela s'ajoute **le retrait des États-Unis de l'accord de Paris** sous la présidence Trump mais Biden, le nouveau président depuis novembre 2020, s'est engagé à y réintégrer les États-Unis, sous réserve qu'il obtienne une majorité favorable au Sénat.

L'accord de Paris montre les difficultés de la gouvernance mondiale du changement climatique. Celle-ci est confrontée à une **crise du multilatéralisme** en raison de puissances comme les États-Unis ou la Chine qui font prévaloir leurs intérêts sur les normes internationales, d'autant plus qu'**aucun régime de sanction** n'existe pour les États qui s'en exonèrent. D'autre part, **l'approche du changement climatique** par cette gouvernance mondiale demeure **technique** : il s'agit de limiter les émissions de CO₂ en déconnectant cet objectif d'un débat portant sur les modèles politiques et économiques à mettre en œuvre pour décarboner l'économie. De cette dépolitisation peut résulter un sentiment d'impuissance comme s'il n'y avait plus le choix qu'entre le *business as usual* et l'effondrissement. Aussi ce sont des mouvements citoyens de plus en plus nombreux comme les marches et les grèves de la jeunesse organisées, entre autres, à l'appel de Greta Thunberg, qui agissent pour **repolitiser** cette question, en mettant en cause le modèle productiviste et la mondialisation néo-libérale.

Thème 5 : L'environnement, entre exploitation et protection

Conclusion : Le changement climatique actuel pose des défis d'une autre nature que ceux du changement climatique précédent. Il est, en effet, plus brutal et rapide que les précédents ; ses effets sont globaux et irréversibles, alors que les aléas climatiques des changements climatiques précédents étaient à l'origine de crises locales et conjoncturelles ; enfin, il résulte d'un forçage anthropique et non naturel.

Le changement climatique actuel remet ainsi en cause le modèle productiviste et de la mondialisation néo-libérale, fondée sur une utilisation massive des énergies carbonées. Ce modèle promettait un accès à la puissance pour les États et à l'abondance matérielle pour les populations mais, dans la réalité, il menace plus ou moins, selon leur degré de vulnérabilité, les conditions matérielles de leur existence à cause de l'intensification et de l'accélération des catastrophes naturelles qu'il engendre en provoquant le réchauffement planétaire. C'est pourquoi, si, par son caractère de menace globale, le changement climatique a remis sur le devant de la scène l'idée d'une gouvernance mondiale, et d'une solidarité entre pays riches et pays pauvres à travers le principe de « justice climatique », il a aussi attisé l'esprit de compétition dans un monde dont les ressources deviennent plus rares, faisant du changement climatique un enjeu géopolitique global.